

Membres en exercice :

13

dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE

Date de la convocation: 04/04/2025

Présents : 11

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Refus : 0

Absents: Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Michelle BROUCA

Objet: Délibération sur le budget primitif - ARTAGNAN 2025 - DE_018_2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune ARTAGNAN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune ARTAGNAN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 081 811,2

En dépenses à la somme de : 1 081 811,2

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	113 102
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 600
014	Atténuations de produits	31 902,88

042	Section à section	Envoyé en préfecture le 15/04/2025 Reçu en préfecture le 15/04/2025
65	Autres charges de courante	Publié le ID : 065-216500355-20250410-DE_018_2025-DE
66	Charges financières	478,29
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		625 102,86

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	335 505,8
013	Atténuations de charges	0
042	Section à section	82 521,06
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0
731	Fiscalité locale	107 807
74	Dotations et participations	86 269
75	Autres produits de gestion courante	13 000
77	Produits spécifiques	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		625 102,86

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	364 857,07
001	Solde d'exécution section investissement	9 330,21
040	Section à section	82 521,06
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		456 708,34

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	69 614,37

040	Section à section	Envoyé en préfecture le 15/04/2025 Reçu en préfecture le 15/04/2025 Publié le
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		ID : 065-216500355-20250410-DE_018_2025-DE 456 708,34

SLOW

ADOPTE A LA MAJORITE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 15/04/2025

Le secrétaire de séance, Michelle BROUCA	Le Maire, Stéphane ETIENNE	
Signature	Signature	

[Handwritten signature of Stéphane Etienne]

